COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL-Réunion extra ordinaire du 01/10/2026

Ordre du jour :
- Approbation du conseil précédent
- Désignation secrétaire de séance
- Présentation du devis du Cabinet Houssais
- Echanges sur les conséquences du précédent refus du devis.
- Délibération sur l'acceptation du devis et la poursuite du projet de rénovation de l'école

Le 01 octobre 2026 à dix -huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy,

Présents : QUEMENER Jérémy, TRUTET Marie, LE GOFF Patrick, DIJOUX Ketty, POTELLE Marc, MAUFFRAY Florence, LE COGUIEC Yoann, MARY Eliane, LAMER Antoine, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, ANDRE Mélinda.

Etaient absents : JEGOU Michel, MAUFFRAY Pierrick a donné procuration à QUEMENER Jérémy- GERARD Steven a donné procuration à STEPHAN Koulm

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer
- Mme RIOU Annabelle a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que la présente séance extraordinaire a été convoquée selon une procédure d'urgence, avec réduction du délai de convocation à un jour franc, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 / L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Il expose les motifs justifiant cette urgence, liés à la nécessité d'examiner rapidement les suites à donner au projet de rénovation de l'école, à la présentation du devis du cabinet Houssais relatif à la mission de maîtrise d'ouvrage et aux conséquences du précédent refus de ce devis sur la poursuite de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur l'urgence de la convocation.

Résultat du vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Lecture du PV du 22 septembre par Monsieur le maire

Monsieur le maire reprend le sujet de la rénovation de l'école. Il aborde la délibération de la signature de la Convention Actée+. Il évoque la révision des tarifs de garderie, cantine ainsi que le budget alloué à Cap sports.

Il rappelle la création d'une facture de régularisation pour la participation de l'APE aux sorties piscine. Il évoque le devis informatique et la présentation d'un devis pour la création d'un City Stade (dossier mis en attente). Il présente la décision concernant les obsèques de M Kirton, les ventes de délaissé communal, les montants des compensations 2026, et la taxe des logements vacants.

Pour : unanimité

Contre : 0

Abs : 0

Projet de rénovation de l'école

Monsieur le maire évoque avoir échangé en amont avec les différents conseillers concernant l'avenir du dossier. Cette concertation et cette réflexion ont abouti à un réexamen de la précédente décision du Conseil. Il retrace ses échanges avec Blandine Houssais et évoque la piste de l'ADAC 22 pour travailler conjointement.

Pour lui, ce vote n'était pas anodin, surtout en fonction du budget qui s'était envolé.

Il faudrait à l'avenir être attentif au nombre et à l'utilité des personnes qui accompagnent ce projet.

Il a bien conscience que on parle là d'argent public et qu'il va falloir faire « différemment ». En cherchant des pistes d'économie on verra si on est ou pas en capacité de mener à bien le projet.

Toutefois on peut prioriser avec un scénario 1 où on voit pour le radon, l'amiante l'électricité, l'accès PMR et un deuxième plus « confort ».

Monsieur le maire rappelle qu'il faut une validation avant novembre 2026 pour pouvoir déposer en décembre 2026 les demandes de subventions (DETR et Fonds Vert).

Monsieur le maire demande si quelqu'un souhaite rajouter quelque chose ? Personne ne se manifeste.

Il propose un vote à bulletin secret, 6 conseillers lèvent la main soit plus du tiers des votants.

Les scrutateurs désignés sont M Antoine LAMER et M Koulm Stephan

Pour la validation de ce devis :11

Abstention : 3

Contre la validation de ce devis :0

Monsieur le maire remercie le conseil

Séance levée à 19h06

PROCES VERBAL DU 01 OCTOBRE 2026 APPROUVE LE13 OCTOBRE 2026

QUEMENER Jérémy

Maire

RIOU Annabelle

Secrétaire de séance